



Conditions Générales de vente

Toute réservation implique automatiquement l'adhésion aux présentes conditions générales.

FACTURATION :

Le prix facturé au client est celui convenu le jour de la conclusion du contrat, majoré du coût des prestations non prévues initialement, mais effectivement fournies par le site à la requête du client, dont la demande fera l'objet d'un bon de commande ou d'un courrier daté et signé.

MODALITES DE PAIEMENT :

Toute option ne sera confirmée qu'après versement d'un premier acompte correspondant à **50 % du montant total fixé.**

Le solde devra être réglé **au plus tard**, la veille de la prestation.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE :

Toute détérioration du matériel, commis par les participants pendant la prestation, sera facturé au client organisateur.

N.B. : en cas de litige, nous considérons implicitement que le client est lui-même couvert par son assurance responsabilité civile ou professionnelle.

SACEM :

Le client organisateur doit s'acquitter des obligations de déclaration auprès de la SACEM, 17 rue Robert Schuman 60100 Creil, ou sur le site internet, www.sacem.fr, au titre des droits d'auteurs nés de toute prestation musicale ayant pris place lors de l'exécution du contrat.

ANNULATION DU CONTRAT :

La résiliation unilatérale du contrat par le client l'oblige à acquitter une indemnité forfaitaire irréductible s'élevant à 50 % du prix convenu ; ce taux s'élèvera à **80 % lorsque la résiliation interviendra moins de 30 jours** avant la date d'exécution du contrat.

L'éventuel report du contrat ne pourra exonérer le client des obligations ; en tout état de cause, les acomptes versés par le client resteront acquis à France Fiesta en compensation du préjudice d'exploitation.

France Fiesta se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement tout contrat dont l'objet ou la cause s'avérerait incompatible avec la destination des lieux ou encore contraire aux bonnes mœurs ou risquerait de troubler l'ordre public.

France Fiesta se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat en l'absence de règlement par le client de tout ou partie des acomptes stipulés à l'article " Modalités de Paiement ", sans préjudice du droit du site de rechercher par toutes les voies de droit de paiement des sommes échues ou à échoir ainsi que l'indemnisation du préjudice subi.

France Fiesta est exonéré de toute responsabilité dans la non-exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit, du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure tel que, par exemple, accident, inondations, incendies, attentats ou autres sinistres et interdictions.

Le Co-contractant :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Tel fixe et portable : _____

Déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de ventes.

Fait à : _____

Le : _____

Signature(s) : précédée(s) de la mention " **lu et approuvé, bon pour acceptation** "